

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

**CHAMBRE
SYNDICALES DU
TRANSPORT
AERIEN (CSTA)**

31/12/2020

**CHAMBRE SYNDICALE DU TRANSPORT AERIEN (CSTA)
ASSOCIATION LOI 1901
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT
75008 PARIS**

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

CHAMBRE SYNDICALE DU TRANSPORT AERIEN (CSTA)
ASSOCIATION LOI 1901
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE SYNDICALE DU TRANSPORT AERIEN (CSTA) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CHAMBRE SYNDICALE DU TRANSPORT AERIEN (CSTA) à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « RÈGLES GÉNÉRALE » de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de méthodes de présentation en application du nouveau règlement de l'ANC du n° 2018-06.

L'application du nouveau règlement de l'ANC n°2018-06 sur les comptes annuels au 31/12/2020 a une incidence sur la comparabilité des comptes de l'exercice avec les comptes de l'exercice précédent. Les impacts de présentation sont circonscrits à l'actif et au compte de résultat.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables précise les modalités de répartition des dépenses d'exploitation de la FNAM et de la CSTA conduisant à affecter respectivement 26 % et 74 % à chacune des dites structures. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner les règles de détermination des clés de répartition appliquées au titre de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date d'établissement de notre rapport, nous n'avons pas reçu le rapport financier du trésorier et les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière du syndicat.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

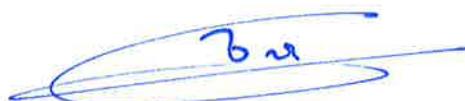
œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 1 Juin 2021

ORCOM PARIS

Commissaire aux comptes



Guillaume MONIER

Associé

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois) (SELON ANC 2018-06)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois) (selon CRC 1999-01)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits similaires	2 130	1 207	923	1 633	- 710	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	15 712	11 324	4 388	8 415	- 4 027	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
Autres immobilisation financières				39 539	- 39 539	
TOTAL (I)	17 842	12 531	5 311	49 587	- 44 276	
Actif circulant						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 000 338	85 168	915 170	324 627	590 543	
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	218 645		218 645		218 645	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs				10 908	-10 908	
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres				225 144	-225 144	
Valeurs mobilières de placement						
Instrument de trésorerie						
Disponibilités	512 986		512 986	546 686	- 33 700	
Charges constatées d'avance	2 190		2 190	7 535	- 5 345	
TOTAL (II)	1 734 158	85 168	1 648 990	1 114 899	534 091	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 752 000	97 699	1 654 301	1 164 486	489 815	

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois) (SELON ANC 2018-06)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois) (selon CRC 1999-01)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
. Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Autres fonds associatifs (partie 1/2)</i>			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation (sur bien avec droit de reprise)			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	902 061	1 062 929	- 160 868
Excédent ou déficit de l'exercice	219 144	-160 869	380 013
Situation nette (sous total)	1 121 204		
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<i>Autres fonds associatifs (partie 2/2)</i>			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires – (Commodat)			
TOTAL (I)	1 121 204	902 061	219 143
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques	148 928		148 928
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	148 928		148 928
Fonds dédiés			
-Sur subventions de fonctionnement			
-Sur autres ressources			
TOTAL (III bis)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		34 000	-34 000

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois) (SELON ANC 2018-06)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois) (selon CRC 1999-01)	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 076	89 203	3 873
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	138 486		138 486
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	152 606		152 606
Autres		139 223	-139 223
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	384 168	262 426	121 742
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 654 301	1 164 486	489 815
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois) (SELON ANC 2018-06)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois) (selon CRC 1999-01)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	1 795 385	1 741 751	53 634	3,08
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Subventions				
. Produits liés à des financements réglementaires				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	3 786		3 786	100
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	179 116	337 428	- 158 312	-46,92
. Cotisations				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs et Donations				
. Contributions financières reçues				
. Versement des fondateurs				
. QP des dotations consommables virées au compte de résultat				
Reprise de provisions		5 103	-5 103	-100
Transfert de charges		40	-40	-100
Total des produits d'exploitation (I)	1 978 288	2 084 321	- 106 033	-5,09
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 102 711		1 102 711	100
Autres achats non stockés		15 673	-15 673	-100
Service extérieurs		206 309	-206 309	-100
Autres services extérieurs		1 100 543	-1 100 543	-100
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	23 900	37 051	- 13 151	-35,49
Salaires et traitements	239 507	400 252	- 160 745	-40,16
Charges sociales	113 031	181 156	- 68 125	-37,61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	37 029		37 029	100
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements		15 585	- 15 585	-100
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actifs circulants : dotation aux dépréciations		59 068	- 59 068	-100
. Pour risques et charges: dotation aux provisions				
Dotations aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois) (SELON ANC 2018-06)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois) (selon CRC 1999-01)	Variation	%
	Total	Total		
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	94 327	220 885	- 126 558	-57,30
. Aides Financières				
. Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)	1 610 506	2 236 522	- 626 016	-27,99
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	367 781	-152 201	519 982	341,64
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	462	717	- 255	-35,56
Total des produits financiers (III)	462	717	- 255	-35,56
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	74		74	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		-70	70	-100
Total des charges financières (IV)	74	-70	144	205,71
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	387	787	- 400	-50,83
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	368 169	-151 414	519 583	343,15
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	97	9 455	- 9 358	-98,97
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	148 928		148 928	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	149 025	9 455	139 570	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-149 025	-9 455	- 139 570	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 978 749	2 085 039	- 106 290	-5,10
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 759 606	2 245 908	- 486 302	-21,65
SOLDE INTERMEDIAIRE	219 144	-160 869	380 013	236,23
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
-Engagements à réaliser sur ressources affectées				
EXCEDENT OU DEFICIT	219 144	-160 869	380 013	236,23
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois) (SELON ANC 2018-06)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois) (selon CRC 1999-01)	Variation	%
	Total	Total		
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations 2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 654 300,53 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 219 143,78 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2021 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Il en ressort que la colonne de l'exercice 2019 du bilan et du compte de résultat établis au titre de l'exercice 2020 est présentée selon le règlement CRC n°99-01 alors que la colonne 2020 est présentée selon le règlement ANC n°2018-06. Cela conduit à une présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2020 selon deux règlements comptables.

Les charges et produits FNAM et CSTA sont répartis entre les deux entités de la manière suivante :

- FNAM : 26%
- CSTA : 74%

Annexes Associations 2021 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 130			2 130
Immobilisations corporelles	18 767		3 055	15 712
Immobilisations financières	39 539		39 539	
TOTAL	60 437		42 594	17 842

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	497	710	1 207
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	10 353	5 590	4 619	11 324
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	10 353	5 590	4 619	11 324
TOTAL GENERAL (I+II+III)	10 850	6 300	4 619	12 531

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	915 170	915 170	
Autres créances	218 645	218 645	
Charges constatées d'avance	2 190	2 190	
TOTAL	1 136 005	1 136 005	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	69 759
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	4 509
TOTAL	74 268

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	84 418	750		85 168
Comptes financiers				
TOTAL	84 418	750		85 168

Annexes Associations 2021 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges		148 928		148 928
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)		148 928		148 928
TOTAL GENERAL (I+II)		148 928		148 928
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		148 928		

Commentaires :

- La provision de 148 928€ correspond à un litige salarial

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	93 076	93 076		
Dettes fiscales et sociales	138 486	138 486		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	152 606	152 606		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	384 168	384 168		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 548
Dettes fiscales et sociales	56 867
Autres dettes	152 606
TOTAL	215 021

Annexes Associations 2021 (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 697 E.

CHAMBRE SYNDICALE DU TRANSPORT AERIEN (CSTA)
ASSOCIATION LOI 1901
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT
75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés, en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions de mise à disposition de personnel :

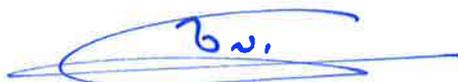
- **Personne concernée** : La Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM)
- **Nature et Montant** : La CSTA au titre de mutualisation des moyens mise en œuvre au sein du groupement (FNAM / CSTA) supporte les charges salariales pour l'ensemble des entités présentes au sein de ce dernier. Aux titres des conventions conclues par la FNAM, la CSTA refacture à la FNAM la mise à disposition des salariés liés par ces conventions.

Au titre de l'exercice 2020, la CSTA a adressé un montant global de 14 334 euros à la charge de la FNAM.

Fait à Paris, le 1^{er} Juin 2021

ORCOM PARIS

Commissaire aux comptes



Guillaume MONIER

Associé